

DEMANDE D'ADHÉSION AU CONTRAT FRAIS DE SANTÉ K2L

Nom : Prénom :

Adresse:

Code Postal : [][][][][][] Ville :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) PACS Vie maritale

Numéro de Sécurité sociale (15 chiffres) : [][][][][][][][][][][][][][][][][] [][][]

Date de naissance : [][][] / [][][] / [][][][][][]

Date d'effet K2L : [0][1] / [][][] / [][][][][][]

Email (obligatoire) :@.....

Portable (obligatoire) : [][][] / [][][] / [][][] / [][][] / [][][] Téléphone : [][][] / [][][] / [][][] / [][][] / [][][]

Autres bénéficiaires du contrat _____

	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE (15 CHIFFRES)
CONJOINT / CONCUBIN			[][][][][][] / [][][][][][] / [][][][][][]	[][][][][][][][][][][][][][][][][] [][][]
ENFANTS À CHARGE (-28 ANS)			[][][][][][] / [][][][][][] / [][][][][][]	[][][][][][][][][][][][][][][][][] [][][]
			[][][][][][] / [][][][][][] / [][][][][][]	[][][][][][][][][][][][][][][][][] [][][]
			[][][][][][] / [][][][][][] / [][][][][][]	[][][][][][][][][][][][][][][][][] [][][]

Joindre **obligatoirement** une photocopie de l'attestation de la CPAM, un RIB de l'assuré principal et la copie du certificat de scolarité pour les enfants de plus de 18 ans.

Télétransmission automatique entre votre Sécurité Sociale et SG Santé _____

Souhaitez-vous bénéficier de la télétransmission directe entre la Sécurité sociale et SG Santé ?

- Pour vous-même : oui non
- Pour votre conjoint ou assimilé : oui non
- Pour vos enfants : oui non

Option choisie et tarifs mensuels* : _____

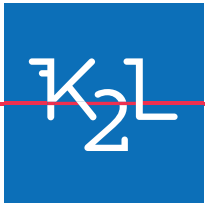
TRANCHES AGE Tarif en âge à l'adhésion	OPTION 1 - Équilibre	OPTION 2 - Confort	OPTION 3 - Optimal	SUR COMPLEMENTAIRE 1	SUR COMPLEMENTAIRE 2
71 À 75 ANS	137.65 € <input type="checkbox"/>	179.57 € <input type="checkbox"/>	219.03 € <input type="checkbox"/>	15.94 € <input type="checkbox"/>	31.88 € <input type="checkbox"/>
66 À 70 ANS	127.42 € <input type="checkbox"/>	160.25 € <input type="checkbox"/>	188.83 € <input type="checkbox"/>	15.94 € <input type="checkbox"/>	31.88 € <input type="checkbox"/>
61 À 65 ANS	112.67 € <input type="checkbox"/>	141.13 € <input type="checkbox"/>	165.79 € <input type="checkbox"/>	14.09 € <input type="checkbox"/>	28.19 € <input type="checkbox"/>
56 À 60 ANS	96.01 € <input type="checkbox"/>	119.80 € <input type="checkbox"/>	140.33 € <input type="checkbox"/>	12.01 € <input type="checkbox"/>	24.02 € <input type="checkbox"/>
51 À 55 ANS	87.28 € <input type="checkbox"/>	108.51 € <input type="checkbox"/>	126.80 € <input type="checkbox"/>	10.92 € <input type="checkbox"/>	21.84 € <input type="checkbox"/>
46 À 50 ANS	79.33 € <input type="checkbox"/>	98.48 € <input type="checkbox"/>	114.88 € <input type="checkbox"/>	9.93 € <input type="checkbox"/>	19.86 € <input type="checkbox"/>
41 À 45 ANS	72.11 € <input type="checkbox"/>	89.64 € <input type="checkbox"/>	104.50 € <input type="checkbox"/>	9.02 € <input type="checkbox"/>	18.05 € <input type="checkbox"/>
36 À 40 ANS	65.31 € <input type="checkbox"/>	81.61 € <input type="checkbox"/>	95.22 € <input type="checkbox"/>	8.17 € <input type="checkbox"/>	16.34 € <input type="checkbox"/>
DE 18 À 35 ANS	58.77 € <input type="checkbox"/>	74.12 € <input type="checkbox"/>	86.93 € <input type="checkbox"/>	7.35 € <input type="checkbox"/>	14.71 € <input type="checkbox"/>
ENFANTS -18 ANS	34.64 € <input type="checkbox"/>	46.94 € <input type="checkbox"/>	56.75 € <input type="checkbox"/>	4.34 € <input type="checkbox"/>	8.67 € <input type="checkbox"/>

* Tarifs actuels :
Ils sont valables pour les adultes jusqu'à 75 ans à la souscription par différence de millésimes.
** Enfants : jusqu'à 28 ans si études / gratuité au 3^{ème} enfant.

Ce document entraine votre adhésion à l'Association K2L, souscriptrice des contrats frais de santé (cotisation de 10 € par an).

Ce bulletin est à retourner complété, daté et signé à :
K2L
15 RUE D'HAUTEVILLE
75010 PARIS

Signature de l'assuré



BULLETIN DE PARRAINAGE K2L

JOINDRE CE DOCUMENT AVEC VOTRE ADHÉSION

Un adhérent K2L vous parraine _____

Merci de nous indiquer son Nom et Prénom :

Nom :

Prénom :



Ce bulletin de parrainage est à retourner accompagné de votre demande individuelle de filiation à :

AFL CONSEIL
15 RUE D'HAUTEVILLE
75010 PARIS



MENTIONS LÉGALES

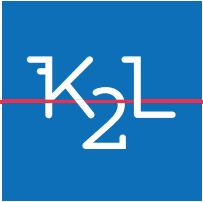
K2L Association à but non lucratif relevant de la Loi du 1er juillet 1901 et du Décret du 16 Aout 1901 enregistré sous le Numéro W781003452 située 15 Rue d'Hauteville 75010 Paris

AFL CONSEIL SASU au capital de 187 000 € (RCS PARIS 493 905 723), Intermédiaire en Assurance, soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08041600 (www.orias.fr), dont le siège social est situé au 15, rue d'Hauteville - 75010 Paris.
Société de courtage d'assurances exerçant sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution Société de courtage) conformément aux dispositions de l'article L520-2-111 b du Code des Assurances <https://acpr.banque-france.fr>

Responsabilité Civile Professionnelle conforme à l'article L530-2 du Code des Assurances service Réclamation - 15 rue d'Hauteville 75010 Paris - contact@k2l-sante.fr

Notre médiateur : La Médiation de l'Assurance Pole CSCA TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - le.mediateur@mediation-assurance.org - www.mediation-assurance.org

Après saisie de notre service réclamation conformément à l'article L612-2 du Code de la Consommation.



RÉGLEMENT PARRAINAGE

K2L, par l'intermédiaire de la société AFL CONSEIL, SASU au capital de 187 000 € (RCS PARIS 493 905 723), Intermédiaire en Assurance, soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08041600 (www.orias.fr), dont le siège social est situé au 15, rue d'Hauteville - 75010 Paris, organise une opération de Parrainage.

Cette opération de Parrainage est ouverte à tous les adhérents/souscripteurs K2L SANTE.

Qu'est-ce que le Parrainage ?

Acte par lequel les adhérents/souscripteurs à un contrat K2L SANTE (ci-après dénommés les « Parrains ») communiquent à K2L SANTE, par l'envoi du bulletin de Parrainage mis à leur disposition, les coordonnées des personnes de leur entourage (ci-après dénommées les « Filleuls ») susceptibles de souscrire un contrat d'assurance K2L SANTE.

Les bulletins de Parrainage seront adressés aux adhérents/souscripteurs de K2L SANTE, soit par voie postale, soit par envoi électronique (e-mail). Un formulaire de Parrainage est également disponible sur k2l-sante.fr.

L'offre de Parrainage est soumise à la réception par K2L SANTE par voie postale (à l'adresse susmentionnée) ou électronique (selon le mode de communication utilisé) du bulletin de Parrainage dûment complété. Toute demande incomplète, illisible ou déposée autrement que conformément au présent règlement sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Pour ouvrir droit à dotation, le Parrainage doit donner lieu à la souscription d'un contrat éligible par le Filleul qui aura été contacté à cet effet par l'assureur-conseil du Parrain.

Aucune demande de Parrainage reçue plus de 60 jours après la demande d'adhésion/de souscription du Filleul ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 1 :

Participants : Le Parrain

Le Parrain est un adhérent/souscripteur K2L SANTE disposant d'un contrat actif au moment de la demande de parrainage.

L'intervention du Parrain doit se limiter exclusivement à la mise en relation du Filleul avec K2L SANTE.

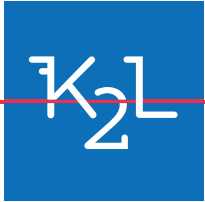
Le Parrain s'interdit tout acte de présentation d'opérations d'assurances.

Le Parrain et le Filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne.

Le Filleul

Le Filleul doit être un nouveau client pour K2L SANTE (il n'a jamais bénéficié de contrat K2L SANTE par le passé en tant qu'adhérent/souscripteur, assuré ou ayant droit).

Le Parrain et le Filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne.



RÈGLEMENT PARRAINAGE

ARTICLE 2 : Désignation de la dotation du Parrain

La récompense du Parrain est conditionnée par le contrat souscrit par le Filleul :
K2L SANTE adressera au parrain une carte cadeau AMAZON pour tout contrat souscrit par le Filleul.

Le Parrain ne peut recevoir qu'une seule récompense par Filleul.

L'attribution des récompenses est effective à la date de prise d'effet des garanties du Filleul.

Pour donner lieu à dotation, l'adhésion/souscription du Filleul doit être acceptée par K2L SANTE, c'est-à-dire matérialisée par l'envoi au Filleul d'un certificat/attestation d'adhésion ou de ses conditions particulières.

K2L SANTE se réserve la possibilité de remplacer toutes ou certaines parties de la dotation par d'autres lots de valeur équivalente si les circonstances l'exigent. La dotation ne saurait être perçue sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

En aucun cas, les chèques-cadeaux remis par K2L SANTE ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces. L'attribution et l'expédition des chèques-cadeaux sont gérées par K2L SANTE en fonction du contrat qui aura été souscrit par le Filleul. Les chèques-cadeaux seront envoyés au Parrain dès la prise d'effet des garanties du contrat du Filleul, par voie postale. En aucun cas, K2L SANTE ne pourra être tenue responsable d'éventuelles perturbations, de non-réception ou de perte des dotations adressées.

ARTICLE 3 : Protection des données à caractère personnel

Toutes les informations collectées dans le bulletin de parrainage sont enregistrées par AFL CONSEIL, responsable du traitement. Elles sont indispensables pour traiter la demande de Parrainage.

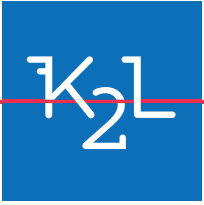
Les données recueillies sont conservées de manière sécurisée pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement.

Elles sont susceptibles de faire l'objet de transferts en Union Européenne et hors de l'Union Européenne. Ces transferts sont encadrés par des règles de protection et de sécurité des données. Une information sur les données transférées ainsi que sur les destinataires sera fournie sur simple demande auprès d'AFL CONSEIL à l'adresse suivante : 15, rue d'Hauteville 75010 Paris.

Le Filleul et le Parrain disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de leurs données, du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits.

Pour exercer un ou plusieurs de ces droits, il convient d'adresser la demande, accompagnée d'une pièce justificative d'identité, au Délégué à la protection des données AFL CONSEIL par courrier à l'adresse postale suivante : 15, rue d'Hauteville 75010 Paris ou à l'adresse mail suivante : contact@k2l-sante.fr

En cas de réclamation relative au traitement des données personnelles, il convient de contacter la Commission Nationale Informatique et Libertés sur son site internet www.cnil.fr.



ARTICLE 4 : Modalités de modification du Parrainage

K2L SANTE se réserve le droit de modifier, d'annuler, d'interrompre, d'écourter ou de prolonger le Parrainage, si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

K2L SANTE ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation du fait de la mise en œuvre des présentes dispositions, visant à engager leur responsabilité.

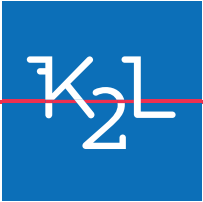
ARTICLE 5 : Modification du règlement

Le présent règlement ne pourra être modifié que par voie d'avenants qui feront partie intégrante du présent règlement.

Ceci constitue le règlement complet du Parrainage organisé par K2L SANTE.

ARTICLE 6 : Règles du Parrainage

Le fait de participer à cette opération de Parrainage implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Dans le cadre de son activité de commercialisation d'assurance frais de santé pour les adhérents de l'association K2L, la société AFL CONSEIL est amenée à traiter des données personnelles. AFL CONSEIL accorde la plus grande importance à la sécurité et à la confidentialité des données de ses clients. L'objectif de cette politique de confidentialité est d'aider les adhérents K2L à comprendre la manière dont nous traitons les données à caractère personnel que vous nous fournissez, conformément au RGPD et aux recommandations de la CNIL.

La présente politique de confidentialité peut être mise à jour régulièrement, en fonction des circonstances ou si la Loi l'exige.

Nos principes essentiels

Deux principe clés

Nous ne vendrons jamais les données personnelles collectées de nos clients / adhérents. Ils resteront maitres de leurs données.

Nous nous engageons à collecter et traiter uniquement les données qui sont strictement nécessaires au regard de leur finalité.

Le responsable du traitement des données

AFL Conseil intervient comme responsable des données. Il détermine les moyens et finalités du traitement des données. AFL CONSEIL détermine seul les moyens et les finalités du traitement de données nécessaire à la mise en place de devis.

Quelles données personnelles traitons nous ?

Lors de la souscription du contrat frais de santé K2L SANTE, nous collectons les données personnelles suivantes pour chaque assuré ou bénéficiaire de la couverture : Nom/prénom / adresse mail /No de téléphone/Date de naissance/Adresse personnelle/Informations bancaires liées au paiement/Attestations de Sécurité Sociale

Temps de conservation des données

Les données personnelles nécessaires à l'exécution et la gestion du contrat d'assurance frais de santé sont conservées pendant la durée de celle-ci. Nous conservons également les données personnelles de nos clients suite à la résiliation de leur contrat pour une durée maximale de 2 ans. Nous conservons les données des prospects pour une durée également de 2 ans.

Que deviennent mes données personnelles à l'issue de leur durée de conservation ?

Lorsque la durée de conservation est expirée, nous supprimons les données

Puis je demander la suppression de ces données quand elles me concernent ?

Oui, il suffit d'en faire la demande à contact@k2l-sante.fr